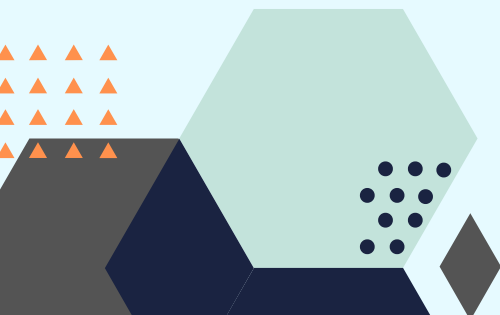




CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME D'ARBITRAGE DE MIZAN

En vigueur à compter du 1 Janvier 2022



Titre I – Dispositions préliminaires

Article 1. Préambule

Le Centre d'Arbitrage et de Médiation mizan (« **mizan** ») offre un espace professionnel incluant un écosystème complet de haute technologie dédié à la pratique des modes alternatifs de règlement des conflits.

Dans une optique de digitalisation du processus d'Arbitrage, mizan met à la disposition des Parties à un Différend une plateforme électronique qui permet de résoudre les différends de manière définitive, dans des délais réduits et à des coûts maîtrisés.

Le présent document encadre l'utilisation et l'exécution du service d'administration des Différends sur la Plateforme et constitue un accord juridique entre l'Utilisateur et mizan.

Le présent document fait partie intégrante du Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital de mizan en vigueur à la date de l'utilisation de la Plateforme.

Article 2. Définitions

Arbitrage : mode alternatif de résolution des conflits par lequel les Parties conviennent de soumettre leur litige à un Arbitre unique, conformément au Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital de mizan en vigueur.

Arbitre : personne physique ayant accepté sa désignation par les Parties pour trancher un Différend et rendre une Sentence arbitrale conformément au Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital de mizan en vigueur.

Centre : mizan, Centre d'Arbitrage et de Médiation dont le siège social est situé au 28 Boulevard Moulay Youssef, 3^{ème} étape, 20070 à Casablanca, Maroc.

Compte : accès personnel et sécurisé attribué à tout Utilisateur de la Plateforme.

Contenu : toute information pouvant être générée ou trouvée lors de l'utilisation du Service et du Site, tels que des fichiers de données, du texte, des images, des messages ou tout autre matériel similaire.

Convention d'Arbitrage : acte écrit par lequel des Parties conviennent de soumettre leur litige à l'Arbitrage accéléré, avant ou après la survenance de celui-ci. La Convention d'Arbitrage doit être déposée sur la Plateforme.

Différend (ou Litige) : désaccord entre les Parties soumis au Centre en application du Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital en vigueur.

Notification : communication par laquelle toute information relative à un litige est portée à la connaissance d'un Utilisateur.

Parties : les personnes ayant conclu une Convention d'Arbitrage ou ayant porté leur Différend sur la Plateforme.

Plateforme : environnement numérique mis à la disposition par le Centre sur lequel les Parties déposent leur demande d'Arbitrage et sur lequel se déroule la procédure d'Arbitrage, accessible par le biais d'Internet sur le site www.mizan-adr.com.

Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital : ensemble de règles organisant le déroulement de la procédure d'Arbitrage sur la Plateforme, en vigueur et préalablement présenté à l'Utilisateur.

Sentence : décision arbitrale qui tranche de façon définitive tout ou partie du Litige ou qui constate le désistement de l'instance, et ou la renonciation à tout ou partie des demandes des Parties à l'Arbitrage, et ou le règlement amiable du désaccord.

Service(s) : service de résolution de Litige par Arbitrage proposé en trois langues, arabe, français et anglais et dont les prix sont indiqués dans le Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital en vigueur.

Utilisateur(s) : toute personne titulaire d'un Compte sur la Plateforme.

Article 3. Objet des Conditions Générales d'Utilisation

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation des Services et les droits et obligations des Utilisateurs.

Article 4. Acceptation des Conditions et du Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital de mizan

1. L'Utilisateur est invité à accepter sans aucune réserve les Conditions ainsi que le Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital préalablement portés à sa connaissance lors de la création de son Compte.
2. L'acceptation des Conditions et du Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital n'emporte pas l'obligation pour l'Utilisateur de soumettre tous ses futurs désaccords sur la Plateforme.

Article 5. Modification des Conditions et du Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital de mizan

1. Les Conditions et le Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital sont amenés à évoluer. Nous vous invitons à les consulter régulièrement sur la Plateforme.
2. Lorsque des modifications sont opérées, tout Utilisateur est invité à les accepter lors de la connexion à son Compte.
3. L'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur après modification des Conditions ou du Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital vaut acceptation des modifications opérées.
4. Les Conditions ou le Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital modifiés seront accessibles sur la Plateforme.
5. La documentation en vigueur lors du dépôt d'une demande d'arbitrage sera appliquée à la procédure d'Arbitrage.

Article 6 – Responsabilité de l'Utilisateur et du Centre

1. L'Utilisateur est seul responsable de toute utilisation faite à partir de son Compte, et plus particulièrement de la confidentialité des informations d'accès à son Compte et des activités menées depuis celui-ci, sauf dans l'hypothèse où un dysfonctionnement relèverait de la responsabilité du Centre.
2. L'Utilisateur consent à fournir, de bonne foi, les informations dont il dispose au jour où il les fournit

et ce, durant toute l'utilisation des Services. Tout renseignement erroné sera susceptible d'entraîner un retard dans le déroulement des Services.

3. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser la Plateforme et le Service pour télécharger, publier, envoyer par courriel électronique, transmettre, conserver ni rendre disponible quelconque contenu illégal, harcelant, menaçant, nuisible, délictueux, diffamatoire, injurieux, violent, obscène, vulgaire ou indiscret.
4. L'Utilisateur garantit au Centre que toutes les informations, documents et données qu'il transmet ne contreviennent pas aux droits de tiers et garantit le Centre contre tout recours à ce titre.
5. L'Utilisateur et le Centre s'engagent à n'entraver d'aucune manière que ce soit le déroulement de la procédure ou le bon fonctionnement de la Plateforme.
6. L'utilisateur s'engage à accepter les caractéristiques et les limites d'Internet et du digital. Il reconnaît ainsi que :
 - i. La Plateforme est susceptible d'être totalement ou partiellement indisponible du fait de dysfonctionnements de la connexion Internet ou de saturation liée à sa fréquentation.
 - ii. Les délais de téléchargement ou l'accessibilité aux données sont susceptibles d'avoir une influence sur les délais d'exécution des Services.
 - iii. Le Centre se réserve le droit de suspendre à tout moment temporairement les Services à des fins de maintenance technique, d'installation de mises à jours ou de toute autre intervention assurant le bon fonctionnement des Services de la Plateforme.
7. En cas d'indisponibilité des Services, qu'elle qu'en soit l'origine, le Centre s'assure de la préservation des droits des Parties liés à la conclusion d'une Convention d'Arbitrage, ou à la procédure d'Arbitrage.

8. Les Utilisateurs de la Plateforme sont invités à signaler tout dysfonctionnement auprès du Secrétariat du Centre à l'adresse suivante : secretariat@mizan-adr.com. Le centre s'engage à remédier à un dysfonctionnement dans les meilleurs délais.
9. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser les Services ou la Plateforme en violation de toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur, de toutes autres règles ayant force de loi, ou encore à des fins abusives ou déloyales et ce, même si la violation n'est pas intentionnelle. Aussi, l'Utilisateur ne doit pas fournir des contenus ou données contraires aux dispositions légales, aux réglementations en vigueur et aux stipulations du Règlement d'Arbitrage.

Titre II – Conditions d'accès aux services

Article 7. Prérequis

1. L'Utilisateur reconnaît que les conditions techniques suivantes sont requises pour utiliser les Services :
 - i. Un accès internet et un navigateur Internet compatible. L'Utilisateur est invité à mettre à jour son navigateur régulièrement ;
 - ii. L'Utilisateur doit être titulaire d'un Compte sur la Plateforme ;
 - iii. Pour utiliser la visioconférence selon le Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital, l'Utilisateur doit disposer d'un ordinateur connecté incorporé d'une webcam et d'un micro. L'Utilisateur s'engage au strict respect des règles de confidentialité applicable en la matière et de divulguer à l'Arbitre et aux Parties l'identité de toute personne se trouvant à proximité et pouvant recueillir toute information découlant de l'utilisation du système de visioconférence.
2. Pour entamer une procédure d'Arbitrage, les Utilisateurs doivent disposer d'une Convention

d'Arbitrage par laquelle ils conviennent de soumettre leur Différend à l'Arbitrage du Centre.

3. Les coûts des services de navigation Internet nécessaires pour accéder à la Plateforme restent à la charge exclusive des Utilisateurs.

Article 8. Création du compte, Identifiant et mot de passe

1. L'accès aux Services de la Plateforme est subordonné à la création d'un Compte. La création du Compte est gratuite et ouverte à toute personne physique capable ou personne morale légalement constituée et agissant par l'intermédiaire d'un représentant dûment habilité.
2. Pour que le Compte soit valablement constitué, l'Utilisateur doit :
 - i. Compléter un formulaire d'inscription mis à sa disposition sur la Plateforme en remplissant tous les champs requis (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, mot de passe, etc.) ;
 - ii. Cocher la case « J'accepte les termes et les conditions » ; et
 - iii. Finaliser son inscription par la validation de son adresse électronique en cliquant sur le lien reçu sur sa boîte de réception.
3. L'Utilisateur garantit l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte.
4. Lorsque l'Utilisateur confirme son inscription sur la Plateforme, il déclare avoir la capacité d'ester en justice.
5. L'Utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de ses identifiants et mot de passe qui sont strictement personnels. L'Utilisateur est responsable de l'usage fait de son Compte, notamment en cas de perte, oubli, révélation à des tiers de ses identifiants et mot de passe et ce, jusqu'à l'éventuelle suspension de l'accès à son Compte.

6. L'Utilisateur s'engage à avertir immédiatement le Centre et à modifier son mot de passe sans délai en cas d'utilisation frauduleuse de son Compte.
7. Toute modification d'identifiant ou de mot de passe s'opère directement sur la Plateforme.

Article 9. Suspension et suppression du Compte

1. L'Utilisateur peut demander la suspension ou la suppression de son Compte à tout moment, sous réserve qu'il ne soit pas engagé dans une procédure d'Arbitrage.
2. Le Centre peut, à tout moment, dans certaines circonstances et sans préavis, supprimer ou suspendre immédiatement le Compte d'un Utilisateur. La suppression du Compte peut intervenir pour tout motif, incluant non exhaustivement :
 - i. La violation des Conditions ou de toute autre politique ou norme ci-incluse ou publiée sur la Plateforme ;
 - ii. L'atteinte au bon fonctionnement de la Plateforme et ou des Services ;
 - iii. La fourniture d'une information erronée, non à jour ou incomplète ;
 - iv. Le non-respect du Règlement d'Arbitrage Accéléré ; et
 - v. La participation de l'Utilisateur à des activités frauduleuses ou illégales, ou le manquement au paiement de tout frais dû dans le cadre du Service.
3. Toute suspension ou suppression de la sorte est réalisée par le Centre à sa seule discrétion, sans aucun remboursement des frais prépayés. L'Utilisateur déclare que le Centre ne sera responsable d'aucun dommage pouvant découler de ladite suspension ou suppression du Compte.

Titre III – Utilisation des services

Article 10. Communications et Notifications

1. En acceptant les Conditions, l'Utilisateur consent à recevoir des Notifications durant l'utilisation des Services.

2. Les Notifications sont opérées sur la Plateforme et ou envoyées par voie électronique à l'adresse email servant à l'utilisation des Services. Des Notifications sont notamment envoyées à la suite de chaque action effectuée dans le cadre de la conclusion d'une Convention d'Arbitrage ou d'une procédure d'Arbitrage.

3. L'Utilisateur est invité à autoriser la réception des Notifications dans sa boîte de réception principale pour éviter un transfert dans sa boîte de courriels indésirables.

4. Les Utilisateurs Parties à une procédure d'Arbitrage s'engagent à consulter régulièrement la Plateforme et leurs boîtes de réception électronique pour prendre connaissance des Notifications reçues.

Article 11. Exequatur

En acceptant les Conditions, toute Partie à une procédure d'Arbitrage soumise au Centre reconnaît qu'une Sentence arbitrale n'a pas de plein droit force exécutoire et qu'il convient d'obtenir le cas échéant son exequatur auprès des juridictions compétentes.

Titre IV – Conditions de paiement

Article 12. Prix des services

1. Les prix des Services sont fixés selon les conditions tarifaires en vigueur préalablement portées à la connaissance de l'Utilisateur.
2. Chaque Partie paie le prix du Service dont il fait la demande, conformément aux conditions tarifaires en vigueur et selon la répartition des frais de la procédure, entendue entre les Parties.
3. Les dispositions relatives au paiement des frais par les Parties sont indiquées dans le Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital.
4. Le paiement des frais de l'Arbitrage pourra également être effectué par un tiers pour le compte d'une ou des Parties.

Article 13. Modalités de paiement

1. Tout Utilisateur peut acheter les Services en vue de leur exécution immédiate.
2. Les Services sont payés par virement bancaire sur le compte en banque du Centre. Une demande de RIB doit être effectuée au secrétariat de mizan à l'adresse secretariat@mizan-adr.com.
3. Les factures émises par le Centre à l'attention d'un Utilisateur sont payables à leur réception.
4. Une TVA de 20% est applicable aux factures émises par le Centre.

Titre V – Dispositions diverses

Article 14. Résolution des différends

1. Avant toute action contentieuse entre le Centre et un Utilisateur, ces derniers s'engagent à chercher, de bonne foi, une solution amiable à leurs différends relatifs à la validité, l'exécution et à l'interprétation des Conditions. À ce titre, l'Utilisateur contacte le Centre par écrit à l'adresse secretariat@mizan-adr.com.
2. À défaut de solution amiable trouvée dans un délai de 30 jours, le Centre et l'Utilisateur conviennent de soumettre leur différend au Tribunal de commerce de Casablanca qui tranchera le litige conformément au droit marocain.

Article 15. Propriété intellectuelle

1. La Plateforme et ses composantes, notamment les textes, le contenu, les logiciels, les éléments sonores et graphiques, la conception artistique, les noms, logos et toutes autres composantes de ce type sont la propriété de mizan et sont protégés en vertu de la législation marocaine.
2. L'Utilisateur ne peut acquérir sur la Plateforme aucun autre droit ou licence que le droit d'utilisation de la Plateforme et du Service prévu par les présentes Conditions.

3. L'Utilisateur reconnaît que mizan demeure le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme et s'engage à ne jamais porter atteinte à ces droits.
4. L'Utilisateur peut visionner, télécharger et imprimer le contenu de la Plateforme pour un usage non commercial conformément à l'objet des présentes Conditions et à son obligation de confidentialité prévue par les Conditions et le Règlement d'Arbitrage Accéléré Digital.

Article 16. Données personnelles

1. Le Centre traite les données à caractère personnel conformément à la Charte des Données Personnelles consultable sur la Plateforme.
2. L'acceptation des présentes Conditions vaut acceptation de la Charte des Données Personnelles.

Article 17. Non-renonciation

Si le Centre ou un Utilisateur n'exerce pas un droit, le Centre ou l'Utilisateur n'est pas considéré avoir renoncé à ce droit. Le fait pour le Centre ou l'Utilisateur de ne pas exercer un droit dans un cas spécifique n'empêche pas le Centre ou l'Utilisateur d'exercer ce même droit dans un autre cas.

Article 18. Contact

Adresse : 28, Boulevard Moulay Youssef, 3^{ème} étage, 20070, Casablanca, Maroc

Téléphone : +212 5 22 29 89 40

Fax : +212 5 22 29 33 96

Adresse électronique : secretariat@mizan-adr.com

Site Web : www.mizan-adr.com



T :+212 5 22 29 89 40
F :+212 5 22 29 33 96
E: secretariat@mizan-adr.com

28 Boulevard Moulay Youssef, 20070
Casablanca - Maroc

www.mizan-adr.com